



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 MARS 2017**

**Date de convocation :** 9 mars 2017

**Nombre de conseillers :**

En exercice	:	10
Présents	:	07
Procuration	:	02
Votant	:	09

**Date d'affichage :** 21 mars 2017

L'an deux mil dix sept, le dix sept mars, à dix neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la  
présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

**Etaient présents :** SPINELLI Claude - THISSE Jean-Claude  
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent  
GROSSE Muriel

**Absents excusés :** BREUIL Angélique – DUMET Gérard

**Absents non excusés :** BARBIER Sylvain

**Pouvoirs :** BREUIL Angélique à GROSSE Muriel  
DUMET Gérard à PIOT Philippe

**OBJET :** Location parcelle 17 section 18

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de location du bien partagé vacant,  
parvenue en Mairie.

Considérant :

- Que le mode de location est semblable à celui des jardins familiaux,
- Que les jardins familiaux sont des terrains divisés en parcelles affectées à des particuliers y pratiquant le jardinage pour leurs propres besoins et ceux de leur famille, à l'exclusion de tout usage commercial,
- qu'une seule parcelle est attribuée par famille,

Le Conseil Municipal décide d'attribuer la parcelle 17, section 18 (pour 24 ares) à Mme Christelle GARDIEN et Mr HAHN Antony.

**VOTE :** UNANIMITE

Exécutoire après envoi  
En Préfecture le 21 mars 2017  
Et publication le 21 mars 2017

Pour extrait conforme  
Fait et délibéré le 17 mars 2017  
Le Maire  
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 MARS 2017**

**Date de convocation :** 9 mars 2017

**Nombre de conseillers :**

En exercice	:	10
Présents	:	07
Procuration	:	02
Votant	:	09

**Date d'affichage :** 21 mars 2017

L'an deux mil dix sept, le dix sept mars, à dix neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la  
présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

**Etaient présents :** SPINELLI Claude - THISSE Jean-Claude  
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent  
GROSSE Muriel

**Absents excusés :** BREUIL Angélique – DUMET Gérard

**Absents non excusés :** BARBIER Sylvain

**Pouvoirs :** BREUIL Angélique à GROSSE Muriel  
DUMET Gérard à PIOT Philippe

**OBJET :** UEM : contrat de maintenance éclairage public

Dans le cadre de la démarche initiée par la CCHCPP à l'attention de l'UEM, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'offre pour un nouveau contrat de maintenance de l'éclairage public, « vision optimisée ».

Le contrat optimisé est un contrat d'une durée de 4 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte l'offre de l'UEM,
- confirme que ce nouveau contrat prendra effet au 1<sup>er</sup> mars 2017, et aura pour échéance le 28 février 2021,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

**VOTE :** UNANIMITE

Exécutoire après envoi  
En Préfecture le 21 mars 2017  
Et publication le 21 mars 2017

Pour extrait conforme  
Fait et délibéré le 17 mars 2017  
Le Maire  
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 MARS 2017**

**Date de convocation :** 9 mars 2017

**Nombre de conseillers :**

En exercice	:	10
Présents	:	07
Procuration	:	02
Votant	:	09

**Date d'affichage :** 21 mars 2017

L'an deux mil dix sept, le dix sept mars, à dix neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la  
présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

**Etaient présents :** SPINELLI Claude - THISSE Jean-Claude  
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent  
GROSSE Muriel

**Absents excusés :** BREUIL Angélique – DUMET Gérard

**Absents non excusés :** BARBIER Sylvain

**Pouvoirs :** BREUIL Angélique à GROSSE Muriel  
DUMET Gérard à PIOT Philippe

**OBJET :** Organisation temps scolaire rentrée 2017

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal deux projets pour l'organisation du temps scolaire à compter de la rentrée 2017. Les enseignantes ont tenté d'élaborer des réflexions pertinentes prenant en compte prioritairement le rythme de l'enfant, comme le projet le prévoyait initialement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal opte pour la reconduction des horaires actuels pour 3 années scolaires.

**VOTE :** UNANIMITE

Exécutoire après envoi  
En Préfecture le 21 mars 2017  
Et publication le 21 mars 2017

Pour extrait conforme  
Fait et délibéré le 17 mars 2017  
Le Maire  
Philippe PIOT

« *Ont signé au registre les membres présents* »



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 MARS 2017**

**Date de convocation :** 9 mars 2017

**Date d'affichage :** 21 mars 2017

**Nombre de conseillers :**

En exercice	:	10
Présents	:	07
Procuration	:	02
Votant	:	09

L'an deux mil dix sept, le dix sept mars, à dix neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la  
présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

**Etaient présents :** SPINELLI Claude - THISSE Jean-Claude  
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent  
GROSSE Muriel

**Absents excusés :** BREUIL Angélique – DUMET Gérard

**Absents non excusés :** BARBIER Sylvain

**Pouvoirs :** BREUIL Angélique à GROSSE Muriel  
DUMET Gérard à PIOT Philippe

**OBJET :** PLU : transfert à la CCHCPP

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi ALUR prévoit le transfert automatique de la compétence en matière de PLU à la CCHCPP au 26 mars 2017.

Il précise que le transfert aura lieu si au moins 25 des communes représentant au moins 20% de la population ne s'y oppose pas.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- S'oppose au transfert de cette compétence à la Communauté de Communes du Haut Chemin Pays de Pange

**VOTE :** CONTRE : 6      POUR : 2      ABSTENTION : 1

Exécutoire après envoi  
En Préfecture le 21 mars 2017  
Et publication le 21 mars 2017

Pour extrait conforme  
Fait et délibéré le 17 mars 2017  
Le Maire  
Philippe PIOT

« *Ont signé au registre les membres présents* »



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 MARS 2017**

**Date de convocation :** 9 mars 2017

**Nombre de conseillers :**

En exercice	:	10
Présents	:	07
Procuration	:	02
Votant	:	09

**Date d'affichage :** 21 mars 2017

L'an deux mil dix sept, le dix sept mars, à dix neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la  
présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

**Etaient présents :** SPINELLI Claude - THISSE Jean-Claude  
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent  
GROSSE Muriel

**Absents excusés :** BREUIL Angélique – DUMET Gérard

**Absents non excusés :** BARBIER Sylvain

**Pouvoirs :** BREUIL Angélique à GROSSE Muriel  
DUMET Gérard à PIOT Philippe

**OBJET :** Budget assainissement : compte de gestion 2016

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2016 concernant le budget assainissement, dressé par Monsieur Marc VILLIBORD, responsable de la trésorerie de VIGY.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote ledit compte de gestion sans observations ni réserves.

**VOTE :** UNANIMITE

Exécutoire après envoi  
En Préfecture le 21 mars 2017  
Et publication le 21 mars 2017

Pour extrait conforme  
Fait et délibéré le 17 mars 2017  
Le Maire  
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 MARS 2017**

**Date de convocation :** 9 mars 2017

**Nombre de conseillers :**

En exercice	:	10
Présents	:	07
Procuration	:	02
Votant	:	09

**Date d'affichage :** 21 mars 2017

L'an deux mil dix sept, le dix sept mars, à dix neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la  
présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

**Etaient présents :** SPINELLI Claude - THISSE Jean-Claude  
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent  
GROSSE Muriel

**Absents excusés :** BREUIL Angélique – DUMET Gérard

**Absents non excusés :** BARBIER Sylvain

**Pouvoirs :** BREUIL Angélique à GROSSE Muriel  
DUMET Gérard à PIOT Philippe

**OBJET :** **Budget assainissement : compte administratif 2016**

Le Conseil nomme à la présidence de l'assemblée, Monsieur SPINELLI Claude 2<sup>e</sup> Adjoint, puis il vérifie les comptes de l'exercice 2016 concernant le Budget Assainissement de la Commune.

**FONCTIONNEMENT**

**INVESTISSEMENT**

<b><u>RECETTES :</u></b>	52 218, 65 €	34 970, 71 €
<b><u>DEPENSES :</u></b>	35 805, 11 €	19 661, 18 €

**RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE**

<b><u>FONCTIONNEMENT :</u></b>	14 950, 37 + 52 218,65 – 35 805, 11 = <b>31 363, 91 €</b>
<b><u>INVESTISSEMENT :</u></b>	- 11 067, 71 + 34 970, 71 – 19 661, 18 = <b>4 241, 82 €</b>

**VOTE :** UNANIMITE

Exécutoire après envoi  
En Préfecture le 21 mars 2017  
Et publication le 21 mars 2017

Pour extrait conforme  
Fait et délibéré le 17 mars 2017  
Le Maire  
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 MARS 2017**

**Date de convocation :** 9 mars 2017

**Nombre de conseillers :**

En exercice	:	10
Présents	:	07
Procuration	:	02
Votant	:	09

**Date d'affichage :** 21 mars 2017

L'an deux mil dix sept, le dix sept mars, à dix neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la  
présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

**Etaient présents :**

SPINELLI Claude - THISSE Jean-Claude  
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent  
GROSSE Muriel

**Absents excusés :**

BREUIL Angélique – DUMET Gérard

**Absents non excusés :**

BARBIER Sylvain

**Pouvoirs :**

BREUIL Angélique à GROSSE Muriel

DUMET Gérard à PIOT Philippe

**OBJET :** Clôture du budget annexe assainissement

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

La commune de SORBÉY a décidé de transférer la compétence assainissement à la CCHCPP et à mis à la disposition de la CCHCPP les biens nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement par délibération du 9 décembre 2016.

Suite à cette prise de compétence par la CCHCPP, il est nécessaire d'effectuer le transfert des résultats de clôture et d'intégrer l'actif et le passif du budget annexe.

Le compte administratif et le compte de gestion 2016 du budget annexe assainissement ont été approuvés ce jour (17 mars 2017) et laissent apparaître les soldes suivants :

- |                                       |   |              |
|---------------------------------------|---|--------------|
| a) Résultat de l'exercice             | : | 16 413, 54 € |
| b) Résultat antérieur reporté         | : | 14 950, 37 € |
| c) Résultat cumulé                    | : | 31 363, 91 € |
| d) Solde d'exécution d'investissement | : | 4 241, 82 €  |

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** les instructions budgétaires et comptables M14 et M49 ;

**VU** le compte administratif et le compte de gestion 2016 du budget de l'assainissement collectif ;

**Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :**

De **PROCEDER** à la clôture du budget « Assainissement » et d'intégrer l'actif et le passif du budget de l'assainissement dans le budget principal de la commune ;

De **TRANSFERER** les résultats suivants à la Communauté de Communes Haut Chemin - Pays de Pange (CCHCPP), à savoir :

- |                                       |              |
|---------------------------------------|--------------|
| • Section d'exploitation (C/678) :    | 27 328, 84 € |
| • Section d'investissement (C/1068) : | 4 241, 82 €  |

**VOTE :** UNANIMITE

Exécutoire après envoi  
En Préfecture le 21 mars 2017  
Et publication le 21 mars 2017

Pour extrait conforme  
Fait et délibéré le 17 mars 2017  
Le Maire  
Philippe PIOT

« *Ont signé au registre les membres présents* »



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 MARS 2017**

**Date de convocation :** 9 mars 2017

**Nombre de conseillers :**

En exercice	:	10
Présents	:	07
Procuration	:	02
Votant	:	09

**Date d'affichage :** 21 mars 2017

L'an deux mil dix sept, le dix sept mars, à dix neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la  
présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

**Etaient présents :** SPINELLI Claude - THISSE Jean-Claude  
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent  
GROSSE Muriel

**Absents excusés :** BREUIL Angélique – DUMET Gérard

**Absents non excusés :** BARBIER Sylvain

**Pouvoirs :** BREUIL Angélique à GROSSE Muriel  
DUMET Gérard à PIOT Philippe

**OBJET :** Budget Principal : compte de gestion 2016

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion du budget principal, dressé par Monsieur VILLIBORD Marc, responsable de la trésorerie de VIGY.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote ledit compte de gestion sans observations ni réserves.

**VOTE :** UNANIMITE

Exécutoire après envoi  
En Préfecture le 21 mars 2017  
Et publication le 21 mars 2017

Pour extrait conforme  
Fait et délibéré le 17 mars 2017  
Le Maire  
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 MARS 2017**

**Date de convocation :** 9 mars 2017

**Nombre de conseillers :**

En exercice	:	10
Présents	:	07
Procuration	:	02
Votant	:	09

L'an deux mil dix sept, le dix sept mars, à dix neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la  
présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

**Etaient présents :**

SPINELLI Claude - THISSE Jean-Claude  
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent  
GROSSE Muriel

**Absents excusés :**

BREUIL Angélique – DUMET Gérard

**Absents non excusés :**

BARBIER Sylvain

**Pouvoirs :**

BREUIL Angélique à GROSSE Muriel

DUMET Gérard à PIOT Philippe

**OBJET :** Budget Principal : compte administratif 2016

Le Conseil nomme à la présidence de l'assemblée, Monsieur SPINELLI Claude, 2<sup>e</sup> adjoint, puis il vérifie les comptes de l'exercice 2016 concernant le budget principal de la Commune :

**FONCTIONNEMENT**      **INVESTISSEMENT**

<b>RECETTES :</b>	209 985, 63 €	49 646, 36 €
<b>DEPENSES :</b>	178 900, 28 €	77 439, 39 €

**RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE :**

**FONCTIONNEMENT :** 21 735,22 + 209 985, 63 – 178 900, 28 = **52 820, 57 €**  
**INVESTISSEMENT :** 30 941, 52 + 49 646, 36 – 77 439, 39 = **3 148, 49 €**

**VOTE :** UNANIMITE

Exécutoire après envoi  
En Préfecture le 21 mars 2017  
Et publication le 21 mars 2017

Pour extrait conforme  
Fait et délibéré le 17 mars 2017  
Le Maire  
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 MARS 2017**

**Date de convocation :** 9 mars 2017

**Nombre de conseillers :**

En exercice	:	10
Présents	:	07
Procuration	:	02
Votant	:	09

**Date d'affichage :** 21 mars 2017

L'an deux mil dix sept, le dix sept mars, à dix neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la  
présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

**Etaient présents :** SPINELLI Claude - THISSE Jean-Claude  
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent  
GROSSE Muriel

**Absents excusés :** BREUIL Angélique – DUMET Gérard

**Absents non excusés :** BARBIER Sylvain

**Pouvoirs :** BREUIL Angélique à GROSSE Muriel  
DUMET Gérard à PIOT Philippe

**OBJET :** **Budget Principal : affectation des résultats**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2016,  
Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,  
Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de **84 184, 48 €**,

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- article 1068 à hauteur du besoin de financement de l'investissement : **6 815, 19 €**
- Report en fonctionnement : **77 369, 29 €**

**VOTE :** **UNANIMITE**

Exécutoire après envoi  
En Préfecture le 21 mars 2017  
Et publication le 21 mars 2017

Pour extrait conforme  
Fait et délibéré le 17 mars 2017  
Le Maire  
Philippe PIOT

« *Ont signé au registre les membres présents* »



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 MARS 2017**

**Date de convocation :** 9 mars 2017

**Nombre de conseillers :**

En exercice	:	10
Présents	:	07
Procuration	:	02
Votant	:	09

**Date d'affichage :** 21 mars 2017

L'an deux mil dix sept, le dix sept mars, à dix neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la  
présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

**Etaient présents :** SPINELLI Claude - THISSE Jean-Claude  
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent  
GROSSE Muriel

**Absents excusés :** BREUIL Angélique – DUMET Gérard

**Absents non excusés :** BARBIER Sylvain

**Pouvoirs :** BREUIL Angélique à GROSSE Muriel  
DUMET Gérard à PIOT Philippe

**OBJET :** Amortissements biens mobiliers

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le conseil municipal doit se prononcer sur les durées d'amortissement des subventions d'équipement versées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer la durée d'amortissement à 1 an pour l'article 2041581.

**VOTE :** UNANIMITE

Exécutoire après envoi  
En Préfecture le 21 mars 2017  
Et publication le 21 mars 2017

Pour extrait conforme  
Fait et délibéré le 17 mars 2017  
Le Maire  
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 MARS 2017**

**Date de convocation :** 9 mars 2017

**Nombre de conseillers :**

En exercice	:	10
Présents	:	07
Procuration	:	02
Votant	:	09

**Date d'affichage :** 21 mars 2017

L'an deux mil dix sept, le dix sept mars, à dix neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la  
présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

**Etaient présents :** SPINELLI Claude - THISSE Jean-Claude  
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent  
GROSSE Muriel

**Absents excusés :** BREUIL Angélique – DUMET Gérard

**Absents non excusés :** BARBIER Sylvain

**Pouvoirs :** BREUIL Angélique à GROSSE Muriel  
DUMET Gérard à PIOT Philippe

**OBJET :** Indemnités des élus

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24 1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des Maires, Adjoints et Conseillers Municipaux,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de moins de 500 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 17%,

Considérant que pour une commune de moins de 500 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 6.6%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2017, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints comme suit :

- maire : 100% du taux maximum de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 1er adjoint : 100% du taux maximum de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 2ème adjoint : 80% du taux maximum de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 3ème adjoint : 80% du taux maximum de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

**VOTE :**                    **UNANIMITE**

Exécutoire après envoi  
En Préfecture le 21 mars 2017  
Et publication le 21 mars 2017

Pour extrait conforme  
Fait et délibéré le 17 mars 2017  
Le Maire  
Philippe PIOT

« *Ont signé au registre les membres présents* »



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 MARS 2017**

**Date de convocation :** 9 mars 2017

**Nombre de conseillers :**

En exercice	:	10
Présents	:	07
Procuration	:	02
Votant	:	09

**Date d'affichage :** 21 mars 2017

L'an deux mil dix sept, le dix sept mars, à dix neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la  
présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

**Etaient présents :** SPINELLI Claude - THISSE Jean-Claude  
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent  
GROSSE Muriel

**Absents excusés :** BREUIL Angélique – DUMET Gérard

**Absents non excusés :** BARBIER Sylvain

**Pouvoirs :** BREUIL Angélique à GROSSE Muriel  
DUMET Gérard à PIOT Philippe

**OBJET :** Modalité de réalisation des heures complémentaires du personnel

Vu le décret N° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif au régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- Peuvent être amenés à effectuer des heures complémentaires en plus de leur temps de travail, en raison des nécessités de service et à la demande de Monsieur le Maire, les agents titulaires et non titulaires à temps non complet, relevant des cadres d'emploi d'agent d'entretien, et d'adjoint administratif,
- Le nombre d'heures complémentaires effectuées par les agents à temps non complet ne peut conduire au dépassement de 35 heures par semaine,
- Les heures complémentaires réalisées par les agents à temps non complet seront rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent.

**VOTE :** UNANIMITE

Exécutoire après envoi  
En Préfecture le 21 mars 2017  
Et publication le 21 mars 2017

Pour extrait conforme  
Fait et délibéré le 17 mars 2017  
Le Maire  
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 MARS 2017**

**Date de convocation :** 9 mars 2017

**Nombre de conseillers :**

En exercice	:	10
Présents	:	07
Procuration	:	02
Votant	:	09

**Date d'affichage :** 21 mars 2017

L'an deux mil dix sept, le dix sept mars, à dix neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la  
présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

**Etaient présents :** SPINELLI Claude - THISSE Jean-Claude  
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent  
GROSSE Muriel

**Absents excusés :** BREUIL Angélique – DUMET Gérard

**Absents non excusés :** BARBIER Sylvain

**Pouvoirs :** BREUIL Angélique à GROSSE Muriel  
DUMET Gérard à PIOT Philippe

**OBJET :** Contrôle de légalité délibération N°16.39 et délibération N°17.07

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les délibérations N°16.39 du 9 décembre 2016 et N°17.07 du 17 février 2017 ont amené certaines remarques du contrôle de légalité.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide :

- De retirer le paragraphe de la délibération N° 16.39 du 9 décembre 2016, désignant Monsieur Philippe PIOT délégué à la commission d'appel d'offres des groupements de commandes, pour le balayage des voiries et des espaces publics
- De confirmer la délibération N° 17.07 du 17 février 2017, désignant Monsieur Claude SPINELLI délégué à la CAO.

**VOTE :** UNANIMITE

Exécutoire après envoi  
En Préfecture le 21 mars 2017  
Et publication le 21 mars 2017

Pour extrait conforme  
Fait et délibéré le 17 mars 2017  
Le Maire  
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »